

## DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-02-29-02

### Débat d'orientation budgétaire 2024

Le Conseil d'administration de la régie, légalement convoqué le 23 février 2024, s'est réuni le 29 février 2024 à l'Hôtel de Territoire d'Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OLIVA, Président du Conseil.

Le quorum étant atteint avec 10 membres présents et 4 membres absents mais représentés, la séance est ouverte à 18h45 par Monsieur Jean-Claude OLIVA.

Madame Cristel FABRIS, Monsieur Luc DI GALLO et Madame Jennifer LOPES sont arrivés pour le début du débat d'orientation budgétaire.

#### Etaient présents à la séance :

Monsieur Luc DI GALLO, Monsieur Youri ETILLIEUX, Madame Cristel FABRIS, Madame Anne-Marie HEUGAS, Monsieur Patrick LASCOUX, Monsieur Jean-Luc LE COROLLER, Madame Christelle Le GOUALLEC, Monsieur Jean-Claude OLIVA, Monsieur Frédéric CAPPE, Madame Jennifer LOPES, Monsieur Jacques TESSIER, Madame Michelle TRONCHET, et sans voix délibératives Madame Catherine CHOQUET.

#### Etaient absents ayant donné procuration :

Monsieur Patrice BESSAC a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc LE COROLLER  
Madame Michelle BONNEAU a donné pouvoir à Monsieur Youri ETILLIEUX  
Monsieur Achille DU GENESTOUX a donné pouvoir à Monsieur Luc DI GALLO  
Monsieur Frederic FIOLETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude OLIVA  
Madame Marie Geneviève LENTAIGNE a donné pouvoir à Monsieur Jacques TESSIER

#### Etaient absents sans avoir donné procuration :

Monsieur Laurent BARON, Monsieur Lionel BENHAROUS, Monsieur Jean- Marc CHEVAL, Monsieur Tony DI MARTINO, Monsieur Richard GALERA, Madame Françoise KERN, Madame Ines KODAWU, Monsieur Mathieu MONOT, Monsieur Vincent PRUVOST, et sans voix délibérative Madame Lucie BONY.

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1, L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 et suivants et L.5219-2 et suivants, ;

VU la délibération n° CT2022-09-27-03 du 27 septembre 2022 du conseil de territoire portant adoption des statuts de la régie publique de l'eau et de l'assainissement ;

VU la délibération n°2023-05-10-08 du 10 mai 2023 du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement portant approbation des modifications au règlement intérieur du conseil d'administration ;

CONSIDERANT la nécessité de tenir un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires, sur la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

ENTENDU le rapport de présentation ainsi que les débats qui ont eu lieu en séance ;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> : DE PRENDRE ACTE** que le débat sur les orientations budgétaires 2024 s'est tenu, sur la base d'un rapport préalablement transmis, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur ;


Absentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 17

---

Délibéré au siège de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement le 29 février 2024

<p><b>RECU EN PREFECTURE LE :</b></p>  <p><b>PUBLIÉ LE :</b></p>	<p><b>Pour expédition conforme,</b></p> <p><b>Le Président du conseil d'administration</b></p> <p><b>Monsieur Jean-Claude OLIVA</b></p> 
--	---

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le



ID : 093-923228183-20240318-CA24\_02\_29\_02-BF

Fonctionnaire contractuel

RECU EN PREFECTURE

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jean-Claude CLVA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC Clva', written over a horizontal line.